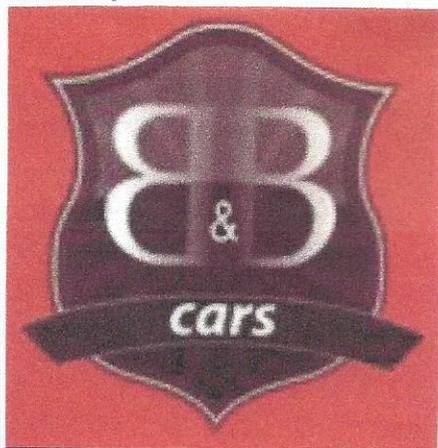


Selon conditions générales de la garantie :

Pour véhicules de moins de 180 000 km et moins de 12 ans au jour de la souscription.



■ **Conditions de paiement :**

Paiement mensuel ou intégral (5% de remise pour un paiement intégral de fraction de 12 mois).

Envoyer dans les 5 jours qui suivent la souscription :

Si paiement mensuel :

- Le chèque correspondant à 2 mensualités.
- Le mandat SEPA dûment complété (autorisation de prélèvement).

Si paiement intégral :

- Le chèque correspondant à l'intégralité du montant de la prime.

GARANTIE PANNE MÉCANIQUE / PIÈCES COUVERTES*

MOINS DE 100 000 KM ET MOINS DE 5 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

Toute panne mécanique, électrique ou électronique à l'exclusion des pièces listées dans les conditions particulières de la garantie CoolDrive MIS-CP-COOLDRIVE-18112014.

MOINS DE 150 000 KM ET MOINS DE 8 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- Moteur
- Turbo
- Boîte de vitesses manuelle
- Boîte de vitesses automatique
- Boîte de transfert
- Pont
- Freinage
- G.P.L. (montage constructeur uniquement)
- Circuit de refroidissement
- Transmission
- Alimentation
- Équipement électrique
- Sécurité
- Direction
- Instrumentation de bord
- Climatisation

MOINS DE 180 000 KM ET MOINS DE 12 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- Moteur
- Boîte de vitesses manuelle
- Boîte de vitesses automatique
- Pont
- Turbo
- Direction
- Sécurité
- Freinage
- Circuit de refroidissement
- Transmission
- Alimentation

Plafond fixé au montant d'achat et la valeur vénale du véhicule garanti avec application d'un taux de vétusté et 10 000€ TTC pour les véhicules surtaxés.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES INCLUSES*

■ **Garantie perte totale en cas de vol du véhicule**

Une indemnité est versée à l'assuré au cas où son véhicule volé ne serait pas retrouvé ou retrouvé et jugé économiquement irréparable.

■ **Garantie perte totale en cas de dommage accidentel du véhicule**

Une indemnité est versée à l'assuré au cas où son véhicule est jugé économiquement irréparable suite à une collision avec un tiers identifié.

■ **Garantie rachat de franchise en cas de vol, accident, bris de glace, incendie**

La franchise est remboursée ou prise en charge en cas de vol, d'accident responsable, de bris de glace ou d'incendie du véhicule de l'assuré.

Plafond fixé à 1000 € TTC sans excéder 15% de la valeur vénale TTC du véhicule et 500 € TTC supplémentaires pour frais de carte grise si véhicule de remplacement acheté auprès du vendeur du véhicule assuré.

Plafond fixé à 600 € TTC.

TARIFS APPLICABLES AU 01/11/2014

- Tarif mensuel classique : **36 € TTC**
- Tarif mensuel surtaxé** : **54 € TTC**

** 4X4^a, Super Cars^b Jeep, Chrysler, Saab, Iveco, V.U.L. de plus de 2,3T.
a. Véhicule 4 roues motrices et/ou comportant une transmission intégrale.
b. Véhicule à partir de 3000 cc et/ou véhicule dont la valeur neuve est supérieure à 50 000 € TTC options incluses (au-delà de 100 000 €, sur devis).

ASSISTANCE FRANCHISE 0 KM INCLUSE*

Assistance dépannage/remorquage 7/7 et 24/24 incluse

	Incluse dans la garantie	Option Zen Tarif mensuel : 3 € TTC
Dépannage/remorquage	Dans la limite de 137,20 € TTC	Frais réels
Réparation sur place	Dans la limite de 304,90 € TTC	Dans la limite de 304,90 € TTC
Véhicule de remplacement	Non	Cat. A dans la limite de 5 jours



* Selon conditions générales « CG-MIS-18112014 » et « CG-MIS-IF/RF-18112014 » et conditions particulières « MIS-CP-COOLDRIVE-18112014 ». Document non contractuel.

COUVERTURE**Pièces couvertes**

Elles sont limitativement déterminées en fonction du kilométrage réel et de l'âge du véhicule garanti au jour de la souscription du contrat :

Pièces : pièces garanties par ce certificat et prises en charge au titre du présent contrat.

Main d'oeuvre : temps barémé du constructeur affecté uniquement au remplacement des pièces défectueuses garanties par ce contrat.

MOINS DE 100 000 KM ET MOINS DE 5 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

Toute panne mécanique, électrique ou électronique à l'exclusion de :

- La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant, la capote et ses commandes, les sièges, la moquette, les tissus de sellerie et garnitures intérieures, les roues et pneumatiques, le vitrage (dégivrant ou non), la lunette, les rétroviseurs, les optiques, les disques, les tambours, les plaquettes et garnitures de freins, l'échappement, les tuyaux et silencieux du système d'échappement (y compris le filtre à particules), les amortisseurs, les bougies d'allumages et de préchauffage, le faisceau de bougies, les durites (autres que circuit de refroidissement), les courroies, les galets, les canalisations, les câbles, les réservoirs, les flexibles, les éléments en caoutchouc de suspension et de direction, les pédales, le levier de vitesse, le frein à main, les ceintures de sécurité, la batterie, les fusibles, les ampoules, l'autoradio, les installations audio phoniques, GPS, écran multifonctions, le téléphone de voiture, l'allume-cigare, les télécommandes, les alarmes, le système de verrouillage de direction, les barillets, les poignées, l'huile, le carburant, les ingrédients, les consommables, l'antigel, la recharge d'air conditionné, les filtres.

- Les dommages consécutifs à la pose ou à l'utilisation d'équipements ou d'accessoires non montés d'origine et plus généralement à toute transformation du véhicule dont les caractéristiques ne seraient plus celles fixées par le constructeur.

- Les opérations d'entretien ou de contrôle, l'équilibrage des roues, les réglages, les mises au point.

MOINS DE 150 000 KM ET MOINS DE 8 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- > **Moteur :** chemises, segments, coussinets, bielles, pistons et axes, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée (non couverts : courroie de distribution, pignons, galets et tendeurs de distribution), poussoirs, arbre à cames, guides et valves, soupapes, culasse, bloc moteur, support moteur, palier de vilebrequin, cache culbuteur, collecteur d'admission, collecteur d'échappement.

- > **Turbo :** turbine, axe, palier, corps, système de régulation. (Non couvert : durites).

- > **Boîte de vitesses manuelle :** Arbres, roulements, bagues, support boîte, pignons, axes et fourchettes de sélection interne, baladeurs, anneaux de synchro.

- > **Boîte de vitesses automatique :** convertisseur, arbre de turbine, pompe à huile, support boîte, régulateur, variateur de vitesse (uniquement pour les voitures sans permis). Non couverts : équipement électrique et électronique (le calculateur de gestion BVA est couvert).

- > **Boîte de transfert :** pignons, roulements, chaîne, arbres.

- > **Pont :** pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronnes.

- > **Circuit de refroidissement :** radiateur d'eau, radiateur d'huile, pompe à eau, joint de culasse, moto-ventilateur de refroidissement, radiateur de chauffage, thermostat, durites, colliers, sondes, vase d'expansion.

- > **Transmission :** arbre de transmission, arbres secondaires, cardans, soufflets.

- > **Alimentation :** pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, calculateur de gestion moteur, débitmètre d'air, tête de filtre à gasoil, électrovannes de coupure, sonde à oxygène, vanne EGR.

- > **Équipement électrique :** alternateur, démarreur, régulateur de tension, bagues, balais, lanceur, moteur électrique d'essuie-glace, lève-vitres (interrupteur, mécanisme et moteur), fermeture centralisée (non couvert : télécommande), module électrique d'allumage, bobine, pompe de lave-glace, moteur de toit ouvrant, moteur de capote électrique.

- > **Sécurité :** avertisseur sonore, prétensionneur de ceinture de sécurité (sauf en cas d'accident), bouton de warning, système airbag (sauf en cas de collision).

- > **Freinage :** maître-cylindre, servofrein, pompe d'assistance, groupe d'électropompe, ABS ou ABR, répartiteur de freinage, capteurs ABS, étriers.

- > **Instrumentation de bord :** commodo, combiné d'instrument,

contacteur à clé, système de coupure antivol sur calculateur et pompe (sauf télécommande), centrale clignotante.

- > **Direction :** crémaillère, vérin de direction, pompe d'assistance, colonne, système d'assistance variable.

- > **G.P.L. (montage constructeur uniquement) :** toute pièce mécanique et électrique composant une installation d'origine montée de série (non couverts : réservoir, goulotte de remplissage et filtre).

- > **Climatisation :** compresseur, condenseur, évaporateur, joint torique, détenteur, ventilateur intérieur, résistance. Non couverts : gaz, filtres, volets, équipements électriques et électroniques.

MOINS DE 180 000 KM ET MOINS DE 12 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- > **Moteur :** chemises, segments, coussinets, bielles, pistons et axes, vilebrequin, arbre à cames, pompe à huile, culasse, bloc moteur, palier de vilebrequin, cache culbuteur.

- > **Boîte de vitesses manuelle :** arbres, roulements, bagues, pignons, axes et fourchettes de sélection interne, baladeurs, anneaux de synchro.

- > **Boîte de vitesses automatique :** convertisseur, arbre de turbine, pompe à huile, régulateur, variateur de vitesse (uniquement pour les voitures sans permis). Non couverts : équipements électrique et électroniques (le calculateur de gestion BVA est couvert).

- > **Pont :** pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronnes.

- > **Turbo :** turbine, axe, palier, corps, système de régulation. Non couvert : durites.

- > **Direction :** crémaillère, arbre de direction.

- > **Sécurité :** avertisseur sonore, prétensionneur de ceinture de sécurité (sauf en cas d'accident), bouton de warning, système airbag (sauf en cas de collision).

- > **Freinage :** maître-cylindre, étrier, répartiteur de freinage.

- > **Circuit de refroidissement :** radiateur d'eau, radiateur d'huile, pompe à eau, joint de culasse, culasse, moto-ventilateur de refroidissement, radiateur de chauffage, thermostat, durites, colliers, sondes, vase d'expansion.

- > **Transmission :** arbre de transmission, arbres secondaires, cardans.

- > **Alimentation :** débitmètre d'air.

Exclusions :

Sauf pour la tranche moins de 100 000 km et moins de 5 ans au jour de la souscription, tout autre organe ou pièce mécanique non expressément indiqué n'est pas pris en garantie et reste donc à la charge du bénéficiaire.

Ne sont jamais pris en charge, pour toutes les tranches de couvertures, les petites fournitures, les contrôles, les diagnostics, les essais routiers, les fluides ainsi que tous les éléments rattachés à l'entretien du véhicule.

EXCLUSIVITÉ !**GARANTIE INDEMNITÉ FINANCIÈRE EN CAS DE VOL DU VÉHICULE**

Au cas où le Véhicule volé ne serait pas retrouvé au terme du délai défini par l'Assureur de 1^{er} rang, ou si le Véhicule est retrouvé et jugé économiquement irréparable, une indemnité financière forfaitaire est versée à l'assuré, d'un montant maximum de 1000 € TTC.

Si l'Assuré rachète un véhicule auprès du réseau vendeur du Véhicule, l'indemnisation est étendue aux frais d'immatriculation du nouveau véhicule acheté*, dans la limite de 500 € supplémentaires.

GARANTIE INDEMNITÉ FINANCIÈRE EN CAS DE DOMMAGES ACCIDENTELS DU VÉHICULE

Au cas où le Véhicule subissant des dommages dans le cadre d'une collision avec un tiers identifié et jugé économiquement irréparable, une indemnité financière forfaitaire est versée à l'assuré, d'un montant maximum de 1000 € TTC.

Si l'Assuré rachète un véhicule auprès du réseau vendeur du Véhicule, l'indemnisation est étendue aux frais d'immatriculation du nouveau véhicule acheté*, dans la limite de 500 € supplémentaires.

GARANTIE RACHAT DE FRANCHISES**«VOL, ACCIDENT, BRIS DE GLACE, INCENDIE »**

Est prise en charge ou est remboursée la Franchise laissée à la charge de l'Assuré en cas de Vol, d'Accident responsable, de Bris de glace ou d'Incendie du Véhicule de l'Assuré, et ce, dans la limite du plafond et des garanties décrites aux conditions particulières du contrat, dans la limite d'un montant de 600 € TTC.

* Sous réserve des limitations et des plafonds décrits aux conditions générales et particulières de la garantie COOLDRIVE.